



SOMMAIRE

	Page
Point 22 de l'ordre du jour :	
La situation au Kampuchea : rapport du Secrétaire général (suite).....	789

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

**La situation au Kampuchea : rapport
du Secrétaire général (suite)**

1. M. PETERS (Luxembourg) : Parlant au nom des neuf Etats membres de la Communauté européenne, je ne puis que faire état de notre profonde préoccupation devant la persistance de la situation grave au Cambodge. Voici à peine une année que nous avons attiré l'attention de cette assemblée sur les immenses souffrances du peuple khmer qui, après avoir subi les atrocités du régime barbare de Pol Pot, s'est vu privé de son indépendance par l'invasion de son territoire par le Viet Nam. A ce moment-là, l'Assemblée générale avait lancé un appel pressant à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent de toute ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea et qu'ils contribuent à la recherche d'une solution politique du problème. Or que devons-nous constater aujourd'hui ?

2. Quant au fond, rien n'a changé au Cambodge. En dépit de la résolution 34/22 de l'Assemblée générale, le Viet Nam maintient son occupation militaire du pays; la population khmère, qui n'aspire qu'à vivre en paix, continue de se voir dénier son droit inaliénable à l'autodétermination ainsi que l'exercice des autres droits qui lui sont reconnus par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. En raison de la poursuite du conflit, les souffrances de la population civile n'ont guère diminué. De plus, comme on a pu le constater récemment, le conflit risque à tout moment de déborder les frontières du Cambodge.

3. A l'occasion de la réunion ministérielle des 7 et 8 mars 1980 à Kuala Lumpur, les pays de la Communauté européenne et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont fait état, dans leur déclaration commune, des préoccupations que suscitait la situation au Cambodge [voir A/35/129, annexe II]. Les propositions fai-

tes à cette occasion gardent toute leur valeur. Voilà pourquoi les neuf pays membres de la Communauté européenne apportent leur soutien à l'initiative des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est, reprise dans le projet de résolution A/35/L.2/Rev.1.

4. Je n'ai pas voulu m'étendre longuement sur les aspects humanitaires du problème du Cambodge. Qu'il me soit permis cependant de dire que nos gouvernements, de même d'ailleurs que la Communauté européenne en tant que telle, ont trouvé que le sort de la population civile du Kampuchea et des réfugiés du Sud-Est asiatique est l'une de nos préoccupations majeures. Nous l'avons montré encore par notre appui concret au programme international d'aide humanitaire, lors de la réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen, tenue à Genève les 26 et 27 mai 1980.

5. Les neuf pays membres de la Communauté européenne voudraient aussi profiter de l'occasion pour proclamer de cette tribune combien ils apprécient l'attitude du Gouvernement thaïlandais confronté avec une telle tragédie humaine. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et particulièrement la Thaïlande, mérite tout l'appui de la communauté mondiale; celui de la Communauté européenne leur est assuré.

6. Si nous voulons réduire les tensions internationales et soulager les souffrances humaines dans la région du Sud-Est asiatique, si nous voulons jeter les bases d'une véritable coopération dans la région, alors recherchons une solution qui soit conforme à la Charte des Nations Unies et qui devra nécessairement comprendre les éléments suivants : le retrait des troupes vietnamiennes, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Kampuchea, la reconnaissance des droits du peuple kampuchéen à vivre en paix et à déterminer librement, en dehors de toute ingérence extérieure, son propre destin.

7. De l'avis des Neuf, une solution contenant ces principes garantirait l'existence d'un Kampuchea indépendant et neutre, dirigé par un gouvernement représentatif et entretenant des relations amicales avec tous les pays voisins.

8. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole au cours de la présente session, je suis heureux de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Cette élection nous paraît être l'expression de notre appréciation unanime de vos qualités personnelles et de votre expérience diplomatique. Nous sommes certains que, sous

votre direction, l'Assemblée générale pourra mener à bien ses travaux et parvenir à des résultats fructueux.

9. La question sous examen a trait à un problème politique et humanitaire d'une extrême importance. La victime de cette situation est un peuple qui a vu son pays envahi le 25 décembre 1978 et sa capitale, Phnom-Penh, occupée le 7 janvier 1979, un peuple qui s'est vu imposer un régime qui dépend, pour se maintenir au pouvoir, de la présence armée étrangère.

10. Le problème du Kampuchea n'a pas seulement son origine dans un conflit interne opposant certaines forces, tendances ou partis, comme d'aucuns essaient de l'expliquer. En fait, l'action armée d'un Etat appartenant au mouvement des non-alignés contre un pays voisin, membre du même mouvement, n'a pas été menée à l'écart d'un vaste plan qui sert à la fois les objectifs stratégiques du Viet Nam dans la région et la stratégie de force extérieure cherchant à créer « l'axe du centre de l'Asie ». C'est ainsi que quelques voix se sont élevées pour appuyer et justifier l'invasion militaire par le Viet Nam du territoire du Kampuchea.

11. Un des résultats de l'action militaire vietnamienne s'est concrétisé dans l'application de la même méthode en Afghanistan. Il est étrange que cela ait eu lieu en décembre de l'année suivante et soit le fait des mêmes forces qui ont appuyé l'invasion vietnamienne au Kampuchea. Une autre conséquence a été l'imposition d'un régime par la force des armes, l'extermination et l'expulsion de milliers de Kampuchéens, le déchirement de l'unité de ce peuple victime d'un Etat voisin disposant de moyens militaires ambitieux. En outre, cette intervention a provoqué une tension dans l'ensemble du Sud-Est asiatique.

12. Nous en viendrions au chaos international si certains continuaient à compter exclusivement sur la force brutale dans leurs relations avec les autres Etats, sans se soucier de leurs responsabilités envers la communauté internationale et sans respecter les principes qui régissent les relations internationales et qui figurent dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies, dans les règles du droit international que nous avons tenté d'établir au cours des sessions successives de l'Assemblée générale ou encore dans les principes établis par le mouvement des non-alignés, pour ce qui est, en particulier, du non-recours à la force dans les relations internationales, du respect de l'indépendance, de l'égalité et de la souveraineté de tous les Etats, du droit à l'autodétermination, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force armée ou par l'occupation et du règlement des différends par des moyens pacifiques. Ce sont là des principes qui doivent être respectés par les grandes puissances, par les forces locales, de même que par les pays appartenant au mouvement des non-alignés.

13. La position adoptée par la majorité des Etats au cours de la trente-quatrième session confirme celle de la communauté internationale qui refuse la méthode utilisée par le Viet Nam, méthode qui constitue une violation des principes régissant les relations entre Etats. De même, cette prise de position représentait une mise en

garde et une invitation adressées au Viet Nam afin qu'il respecte ces principes.

14. La résolution 34/22 de l'Assemblée générale demande le retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchea, la cessation de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats de l'Asie du Sud-Est et l'octroi au peuple du Kampuchea du droit à l'autodétermination et au choix de son avenir. Cette même résolution demande au Secrétaire général d'étudier la possibilité de convoquer une conférence internationale sur le Kampuchea.

15. Malgré l'adoption de cette résolution et malgré les efforts méritoires faits par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dans le but de contenir le problème et d'éviter des ramifications, la situation a continué de se détériorer, tant à l'intérieur du Kampuchea que dans la région.

16. Le communiqué commun de la treizième réunion ministérielle de l'Association, en date du 26 juin 1980 [A/35/328], a reflété le fait que le Viet Nam n'a pas réagi aux efforts déployés par le groupe de l'Association et par la communauté internationale pour appliquer la résolution 34/22. Ce communiqué a mis en garde contre la détérioration de la situation au Kampuchea du fait du maintien des troupes vietnamiennes sur le territoire, de l'intensification de la concurrence des forces étrangères dans l'ingérence dans les affaires intérieures des pays du Sud-Est asiatique, ce qui a provoqué un regain de la tension et a entravé les efforts sincères déployés pour aboutir à une solution durable du problème du Kampuchea.

17. De plus, le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, présenté à l'actuelle session de l'Assemblée générale, attire l'attention sur la gravité de la situation dans la région et fait état de l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la résolution 34/22 malgré les efforts déployés à différents niveaux [A/35/1, sect. III]. Cependant, ce rapport ne mentionne pas les efforts déployés pour étudier la possibilité de tenir une conférence internationale pour traiter du problème du Kampuchea.

18. Ma délégation souhaite préciser que, bien qu'elle ait fait entendre sa voix pour condamner avec force la violation par le régime de Pol Pot des droits de l'homme au Kampuchea, elle n'accepte pas que certains en prennent prétexte pour justifier leur intervention militaire en vue de renverser un régime et de le remplacer par un autre. Notre position à l'égard de ce problème est la suivante : nous ne défendons pas les régimes, mais bien plutôt les principes qui doivent régir les relations internationales.

19. L'intervention militaire vietnamienne représente une ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays et constitue une application de la politique d'hégémonie. C'est aussi une violation des principes de la Charte des Nations Unies et de ceux du mouvement des non-alignés. Nous refusons de reconnaître une situation créée par le recours à la force. Nous refusons de légitimer les résultats d'une intervention militaire, quel que soit le contrôle exercé par un régime dont l'existence dépend d'une présence militaire étrangère.

20. Nous demandons que cesse toute intervention étrangère au Kampuchea et que la situation redevienne normale par le retrait de toutes les troupes vietnamiennes et par la tenue d'élections libres, sous le contrôle des Nations Unies afin que le peuple kampuchéen puisse choisir ses représentants et le régime qui lui convient.

21. Nous appuyons la réunion d'une conférence internationale dans les meilleurs délais pour réaliser ces objectifs. Les parties à cette conférence devront s'engager à mettre en œuvre les résolutions qui y seront adoptées et à aider les Nations Unies à s'acquitter de leurs responsabilités.

22. Je voudrais dire, en terminant, que l'Égypte, qui avait accueilli avec joie l'admission du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies et son adhésion au mouvement des non-alignés, espère que le Gouvernement vietnamien reconsidérera sa politique, car la seule façon dont le Viet Nam puisse retrouver sa réputation internationale, c'est en retirant immédiatement et sans conditions ses troupes du Kampuchea et en respectant le droit souverain du peuple du Kampuchea à l'autodétermination et à décider de son avenir.

23. M. LING Qing (Chine) [*traduction du chinois*] : Depuis l'invasion armée massive du Kampuchea par le Viet Nam, la situation au Kampuchea est devenue un sujet de grave préoccupation pour tous les pays. Tous les pays épris de justice ont déployé des efforts inlassables pour s'opposer à l'agression et à l'ingérence, pour mettre fin à l'occupation militaire du Viet Nam au Kampuchea et pour maintenir la paix en Asie du Sud-Est. Lors de sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté, le 14 novembre 1979, à une majorité écrasante, une résolution sur la situation au Kampuchea, demandant le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes de l'agresseur vietnamien du Kampuchea. Cependant, au cours de l'année écoulée, les autorités vietnamiennes ont persisté dans leur agression contre le Kampuchea, au mépris total de cette résolution, et ont étendu la guerre aux pays voisins du Kampuchea, faisant peser une menace toujours plus grave pour la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est. Face à une situation aussi dangereuse, il est indispensable que les Nations Unies prennent des mesures efficaces pour mettre un terme au crime d'agression commis contre le Kampuchea.

24. Comme on le sait fort bien, le Kampuchea démocratique est un Etat souverain indépendant et non aligné. A la fin de 1978 et au début de 1979, foulant aux pieds la Charte des Nations Unies et les normes acceptées qui régissent les relations internationales, et avec l'appui d'une superpuissance, le Viet Nam a lancé une guerre d'agression ouverte contre le Kampuchea démocratique, engageant plus de 10 divisions de son armée régulière et occupant d'importantes parties du territoire du Kampuchea, au mépris de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Kampuchea démocratique. Afin de réaliser leur ambition de soumettre le Kampuchea à leur contrôle le plus complet, les troupes d'agression vietnamiennes, au cours de deux saisons sèches, ont lancé plusieurs offensives contre l'armée de résistance et les civils placés sous la direction

du Gouvernement du Kampuchea démocratique, mais ces offensives ont échoué, les unes après les autres. Par la suite, le Viet Nam a envoyé régulièrement des renforts au Kampuchea afin d'y intensifier sa guerre d'agression. Il a même eu l'audace, le 23 juin dernier, de lancer une incursion armée en Thaïlande. Les faits prouvent que l'invasion du Kampuchea par le Viet Nam n'est pas seulement un événement local, isolé, mais un pas important du Viet Nam dans sa quête d'hégémonie régionale et de la stratégie soviétique de poussée vers le sud; c'est donc un problème d'une très grande importance qui affecte la paix et la sécurité de l'Asie du Sud-Est et du monde dans son ensemble. La politique établie du Viet Nam consiste à contrôler le Laos, à envahir le Kampuchea, à établir une « fédération indochinoise », puis à s'étendre à d'autres pays de l'Asie du Sud-Est. En appuyant l'invasion vietnamienne du Kampuchea, l'Union soviétique a resserré son emprise sur le Viet Nam et a fait mouvement dans la baie de Cam Ranh, avançant ainsi ses bases militaires en Extrême-Orient vers le sud de plus de 4 000 km et exerçant une pression en direction du détroit de Malacca. Cette action, combinée à ses activités d'invasion de l'Afghanistan et sa poussée vers le sud en direction de l'océan Indien, est un élément important de la stratégie globale de ce pays et de sa recherche de l'hégémonie mondiale. L'invasion du Kampuchea par le Viet Nam est donc le résultat d'une association entre l'hégémonisme soviétique et l'hégémonisme régional vietnamien dans le cadre que je viens de décrire.

25. L'agression du Viet Nam contre le Kampuchea a provoqué des souffrances indicibles pour le peuple kampuchéen. Les autorités vietnamiennes ont envahi le Kampuchea sous prétexte de « considérations humanitaires », alors qu'en fait plus de 200 000 soldats vietnamiens ont soumis l'innocent peuple kampuchéen à l'incendie, au massacre et au pillage partout où ils se sont rendus. Poursuivant leur politique de génocide, ils n'ont pas hésité à exterminer le peuple kampuchéen par l'utilisation de gaz toxiques. Ils ont détruit les récoltes, provoqué la famine et confisqué, par des moyens méprisables, les réserves de céréales qui avaient été fournies au malheureux peuple kampuchéen par les organismes de secours internationaux, utilisant ces réserves en tant que fournitures militaires, faisant régner la mort et la famine dans de vastes régions et obligeant les Kampuchéens à quitter leur patrie pour devenir des réfugiés. On compte actuellement plus de 500 000 ou 600 000 réfugiés sur le seul territoire bordant la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Etendant leur guerre d'agression à l'étranger, les autorités vietnamiennes ont également causé des souffrances indicibles au peuple vietnamien lui-même. Après avoir connu tant de guerres prolongées, le peuple vietnamien devrait avoir la possibilité de reconstruire sa patrie. Malheureusement, au contraire, les autorités vietnamiennes se sont engagées sur la voie de l'aventurisme militaire à une cadence toujours plus rapide afin de réaliser leur ambition d'hégémonie en Asie du Sud-Est. L'armée vietnamienne compte maintenant plus de 1 million d'hommes, détournant ainsi une main-d'œuvre importante et d'énormes ressources financières et matérielles pour ses guerres d'agression extérieures. Le Viet Nam se trouve confronté à une situation économique qui se détériore, à des révoltes et au mécontentement de plus en plus évident de

son peuple qui vit dans une misère absolue. On compte de plus en plus de soldats et d'officiers des troupes d'agression qu'il envoie contre le Kampuchea, qui ont déserté ou se sont mutinés parce qu'ils refusent d'être les victimes d'une guerre injuste. Dans la poursuite de leur guerre d'agression, les autorités vietnamiennes se trouvent de plus en plus isolées, en proie à des troubles aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur.

26. Afin de sortir de ces difficultés et d'éviter la ferme condamnation de la communauté internationale, les autorités vietnamiennes, tout en intensifiant leur agression armée contre le Kampuchea, ont présenté une prétendue proposition en quatre points pour réduire la tension le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. La prétendue « proposition en trois points », à laquelle Nguyen Co Thach a fait allusion le 25 septembre dernier, n'est rien d'autre qu'une copie de la « proposition en quatre points ». Une simple analyse des faits démontrera de quoi il s'agit vraiment. Premièrement, la « proposition en trois points » répète laborieusement le mensonge selon lequel l'invasion du Kampuchea par le Viet Nam a été conçue pour « contrer la menace chinoise » et que l'armée vietnamienne est là « à la requête du Conseil populaire révolutionnaire » du Kampuchea. La prétendue menace chinoise n'est qu'une absurdité. La Chine n'a pas envoyé un seul soldat à l'étranger, alors que le Viet Nam en a envoyé plus de 200 000 pour envahir et occuper le Kampuchea et 50 000 à 60 000 autres pour contrôler le Laos.

27. N'est-ce pas là la preuve la plus évidente de l'identité de celui qui fait peser une véritable menace sur la région ? D'après l'assertion du Viet Nam, l'invasion armée vietnamienne et le contrôle par le Viet Nam d'autres Etats ne constituent pas une « ingérence étrangère » ni une « menace » pour ces derniers. De quel genre de logique s'agit-il donc ? Quant au mythe selon lequel le Viet Nam a été prié d'envahir le Kampuchea, il a été souligné depuis longtemps, et ce sur la base de faits concluants, que ce n'est que deux mois après l'invasion massive vietnamienne que le Viet Nam a signé un « traité » avec le régime fantoche d'Heng Samrin, qu'il avait installé de son propre fait, et que ce n'est qu'à ce moment-là que les troupes vietnamiennes ont été « priées » d'entrer au Kampuchea. Ce mythe est donc complètement faux. On n'a pas manqué également de noter la similitude frappante entre ce mythe et le mensonge soviétique qui l'a suivi et selon lequel l'invasion soviétique armée massive de l'Afghanistan avait eu lieu à la « demande » du Gouvernement afghan. Le fait qu'ils ressortent cet argument usé prouve simplement qu'ils ont l'intention d'attaquer d'autres Etats dans l'avenir en ayant recours aux mêmes prétextes.

28. En outre, chacun sait que la clef du règlement du problème du Kampuchea est le retrait immédiat des forces vietnamiennes du Kampuchea, mais la prétendue « proposition en trois points » passe outre à cette question et demande plutôt la création d'une zone démilitarisée le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, préconise les négociations entre la Thaïlande et la clique d'Heng Samrin et décrit la question de l'agression armée vietnamienne contre le Kampuchea comme une simple question de relations bilatérales entre la

Thaïlande et le Kampuchea. Cela revient, en fait, à demander aux autres de reconnaître le régime fantoche que le Viet Nam a installé et maintenu à la force des baïonnettes, à faire porter l'attention des gens sur le Kampuchea plutôt que sur la question fondamentale de l'agression armée vietnamienne et à s'efforcer de légaliser la présence illégale des forces vietnamiennes au Kampuchea. Cela, bien entendu, est absolument inadmissible.

29. L'agression armée vietnamienne étant au cœur du problème du Kampuchea, une solution fondamentale à ce problème doit exiger la cessation immédiate de l'agression vietnamienne contre le Kampuchea et le retrait des forces d'invasion vietnamiennes qui se trouvent dans ce pays. Dans la déclaration qu'il a faite au cours du débat général, à la présente session, le chef de la délégation chinoise, M. Huang Hua [9^e séance], a énoncé les trois principes fondamentaux qui, de l'avis de la délégation chinoise, devraient intervenir si l'on veut assurer un règlement juste et raisonnable du problème du Kampuchea.

30. Premièrement, les agresseurs étrangers doivent retirer immédiatement et inconditionnellement toutes leurs forces du Kampuchea, conformément à la résolution pertinente de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit là d'un principe d'une importance capitale et un préalable à tout règlement. Deuxièmement, après le retrait des forces étrangères, le peuple kampuchéen devrait être libre de décider de son propre destin sans aucune ingérence étrangère. Troisièmement, le Kampuchea devrait retrouver son statut d'Etat indépendant et non aligné. Lorsque la question du Kampuchea aura été réglée selon les trois principes susmentionnés, la Chine, afin de garantir l'indépendance du Kampuchea et de sauvegarder la paix en Asie et dans le monde, sera prête à se joindre aux autres pays intéressés pour donner la garantie, sur le plan international, que le territoire du Kampuchea ne sera ni occupé ni utilisé pour violer l'indépendance et la souveraineté d'autres pays de la région, et qu'il n'y aura aucune forme d'ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea.

31. Nous apprécions très vivement les efforts incessants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de tous les autres pays épris de justice pour défendre la paix en Asie du Sud-Est. Nous avons soigneusement étudié le projet de résolution parrainé par l'Association et 25 autres pays. Selon nous, ce projet est positif dans ses aspects fondamentaux. L'Assemblée générale, dans le dispositif de ce projet de résolution, réaffirme avant tout la résolution 34/22 adoptée à sa dernière session et demande sa mise en œuvre. Cette résolution demande au Viet Nam de retirer ses forces d'invasion du Kampuchea immédiatement et sans condition. Il ne fait pas de doute que cela est juste et nécessaire. L'Assemblée décide également de convoquer au début de 1981 une conférence internationale sur le Kampuchea et définit la tâche essentielle de cette conférence comme étant l'établissement d'un calendrier pour le retrait total des forces vietnamiennes du Kampuchea qui doit être supervisé et vérifié par les Nations Unies. Dans ce projet de résolution, on demande également que la conférence assure le droit du peuple kampuchéen de choisir son propre ave-

nir, sans aucune ingérence étrangère, et assure aussi l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea. Nous appuyons tous ces éléments fort raisonnables et nous pensons qu'il est nécessaire de souligner que les autorités vietnamiennes, pour prouver la sincérité de leurs intentions, devraient commencer à retirer leurs forces du Kampuchea immédiatement après l'adoption de ce projet de résolution, c'est-à-dire avant la convocation de la conférence internationale prévue. Nous espérons également que le Secrétaire général prendra des mesures efficaces pour assurer la mise en œuvre rapide de cette résolution.

32. Près de deux ans se sont écoulés depuis l'agression armée vietnamienne contre le Kampuchea. Les événements historiques de ces deux dernières années indiquent que le peuple kampuchéen est invincible. A l'heure actuelle, le Gouvernement du Kampuchea démocratique unit toutes les forces patriotiques dans une lutte courageuse contre l'agression et l'expansion vietnamiennes et pour la défense de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea, ainsi que pour la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est. La cause du peuple kampuchéen est une juste cause. Tant qu'elle restera unie, et avec l'aide des peuples du monde entier, cette nation petite et faible sera certainement en mesure de vaincre un agresseur apparemment puissant et appuyé et armé par une superpuissance et pourra parvenir à sa véritable libération nationale.

33. M. KATAPODIS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Presque deux ans se sont écoulés depuis que les troupes vietnamiennes ont envahi et occupé le Kampuchea. Pendant tout ce temps, et malgré les avertissements répétés de l'opinion publique internationale, y compris la résolution 34/22 de l'Assemblée générale, l'occupation s'est poursuivie et le régime fantoche qui a été installé ne se maintient en place que grâce à l'appui des forces étrangères. Ainsi l'indépendance et la souveraineté d'un Etat Membre ont été piétinées, et le peuple khmer est contraint de vivre sous la domination étrangère. Malheureusement, comme nous le savons tous, il ne s'agit pas là d'un cas unique dans la période de l'après-guerre.

34. D'autre part, la situation qui régnait au Kampuchea avant l'invasion vietnamienne était telle qu'elle suscitait à juste titre l'indignation des pays et des organisations pour qui les droits de l'homme ne sont pas que des vœux pieux. Le régime qui a pris le pouvoir après les ravages d'une guerre injuste et longue était brutal et répressif, ce qui a eu des conséquences désastreuses pour un peuple connu pour sa nature pacifique, sa gentillesse et son caractère inoffensif.

35. Mais il est inutile de ressasser le passé. Le problème du Kampuchea est un problème politique, l'un des plus importants ayant jamais figuré à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et mettant à l'épreuve la crédibilité et le prestige, pour ne pas dire l'utilité même,

des Nations Unies. Etant donné que c'est un problème politique, il appelle une solution politique. Une telle solution ne peut être que le retrait des troupes étrangères et la création de conditions permettant au peuple khmer d'exprimer librement sa volonté quant à la forme future de son gouvernement et quant à ceux qui seraient à sa tête. Pour veiller à ce que cela soit fait de façon à éviter toute ingérence de l'extérieur ou accusation de partialité, une conférence internationale devrait être convoquée, avec la participation de toutes les parties intéressées. La convocation d'une telle conférence a été suggérée, entre autres, par l'actuel Président du Conseil des ministres de la Communauté européenne, le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Gaston Thorn, lorsqu'il a pris la parole le 23 septembre devant l'Assemblée générale [6^e séance]. La délégation grecque appuie sans réserve cette proposition, qui, à notre avis, constitue le meilleur cadre pour l'organisation d'élections libres au Kampuchea, sous contrôle international approprié. Dans le même esprit, nous appuyons le projet de résolution A/35/L.2/Rev.1, qui comprend un plan global allant dans ce sens.

36. Les aspects politiques du problème du Kampuchea ne devraient pas nous faire perdre de vue le besoin urgent de poursuivre l'assistance humanitaire accordée à ce malheureux pays. Tous ceux qui contribuent à cette opération de secours, l'une des plus gigantesques qui aient jamais été entreprises, méritent nos sincères remerciements et notre vive reconnaissance. Parmi eux figurent la Thaïlande, qui a accepté de donner asile à des centaines de milliers de réfugiés; les pays donateurs, dont certains ont été extrêmement généreux; le Secrétaire général, sous les auspices duquel ont eu lieu les deux conférences pour les annonces de contributions, à New York et à Genève, son représentant spécial, sir Robert Jackson, ses collaborateurs, ainsi que la Croix-Rouge internationale et d'autres organisations internationales, qu'elles soient gouvernementales ou privées. Cette opération doit se poursuivre sans relâche jusqu'à ce que la paix soit rétablie sur cette terre tragique et que son peuple puisse guérir ses blessures et surmonter les traumatismes qu'il a subis. Il va sans dire qu'aucun obstacle ne devrait empêcher l'aide d'atteindre sa destination ultime, à savoir le peuple éprouvé du Kampuchea.

37. Le sort du Kampuchea est l'une des plus grandes tragédies de l'histoire moderne, et peut-être de tous les temps. Toutes les personnes concernées, que ce soit directement ou indirectement, doivent assumer leur part de responsabilités et assurer la survie d'un peuple dont la seule faute a été d'être pris au croisement de rivalités et d'événements qui n'étaient pas de son fait et qu'il ne pouvait contrôler. Si le peuple kampuchéen devient la victime de la politique de puissance ou d'ambitions nationalistes, l'histoire ne pardonnera pas à ceux qui en sont responsables.

La séance est levée à 16 h 5.